



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 14 Avril 2025

DCA-20250414-04

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à 14 h 30, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, sous la présidence de Madame Jeanne COUTIERE, Maire de Maillères.

Etaient présents :

Représentants des communes affiliées :

Jeanne COUTIÈRE, Maire de Maillères, Présidente
Patricia CASSAGNE, Maire de Lue, 2^e Vice-présidente
Rose-Marie ABRAHAM, Maire-adjointe de Morcenx
Gérard MOREAU, Maire de Sabres, Membre du bureau
Marie-Françoise NADAU, Maire de Parentis-en-Born
Joël BONNET, Maire de Saint-Pierre-du-Mont, 3^e Vice-président
Hélène COUSSEAU, Maire de Lesperon
Christian DUCOS, Maire de Souprosse
Eva BELIN, Maire d'Ondres
Odile LACOUTURE, Maire de Grenade-sur-l'Adour, 4^e Vice-présidente

Représentants des établissements publics affiliés :

Frédérique CHARPENEL, Vice-présidente CC MACS

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Marylène HENAUULT, Administratrice CCAS Dax

Etaient absents excusés :

Représentants des communes affiliées :

Hervé BOUYRIE, Maire de Messanges, 1^{er} Vice-président
Hélène LARREZET, Maire de Biscarrosse
Anne-Marie LAILHEUGUE, Maire de Maylis
Gilles COUTURE, Maire de Geaune
Frédéric POMAREZ, Maire de Mimizan
Philippe SAËS, Maire de Saint-Martin-d'Oney
Hikmat CHAHINE, Maire de Tercis-les-Bains
Fabienne LABY-FAUTHOUX, Maire de Poyanne

Représentants des établissements publics affiliés :

Philippe LATRY, Président CC Landes d'Armagnac



Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Julien PARIS, Conseiller départemental
Hicham LAMSIKA, Ville de Mont-de-Marsan
Marie-Pierre GAZO, Vice-présidente CCAS MDM

Membres ayant donné pouvoir :

Représentants des communes affiliées :

Julien BAZUS, Maire de Saint-Paul-lès-Dax a donné pouvoir à Rose-Marie ABRAHAM,

Représentants des établissements publics affiliés :

Pascale REQUENNA, Présidente CC Chalosse Tursan, a donné pouvoir à Marie-Françoise NADAU,

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Henri BEDAT, Conseiller départemental, a donné pouvoir à Gérard MOREAU,
Julien DUBOIS, Maire de Dax, a donné pouvoir à Joël BONNET,

Assistait également à la réunion :

Yvan SAVARY, Directeur Général des Services,
Raphaël BRETON, Directeur Général Adjoint,

La séance est ouverte à 14 h 30.

Le procès-verbal de la séance en date du 24 février 2025 est adopté à l'unanimité.

DCA-20250414-04

Objet : Vote du budget primitif 2025.

Nomenclature Actes :

7.1.2_ Document budgétaire

Note de synthèse et délibération :

Les prévisions de la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes et les prévisions de la section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes, sont largement détaillées dans le budget primitif 2025 et sa note de présentation ci-annexés.

Le budget primitif 2025 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses :	18 996 638.69 €
	Recettes :	18 996 638.69 €
Section d'investissement	Dépenses :	3 870 594.02 €
	Recettes :	3 870 594.02 €
Soit globalement :		22 867 232.71 €



*Après exposé de la Présidente,
Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil d'Administration,
A l'unanimité,*

Approuve le budget primitif 2025 tel que détaillé dans les documents budgétaires examinés en séance, soit comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses :	18 996 638.69 €
	Recettes :	18 996 638.69 €
Section d'investissement	Dépenses :	3 870 594.02 €
	Recettes :	3 870 594.02 €
Soit globalement :		22 867 232.71 €

Autorise Madame la Présidente du Centre de gestion ou son représentant à signer tous les actes et pièces relatifs à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'Administration.

Fait à Mont de Marsan, le 15 avril 2025.

Jeanne Coutière
Présidente du Centre de Gestion
De la Fonction Publique Territoriale des Landes



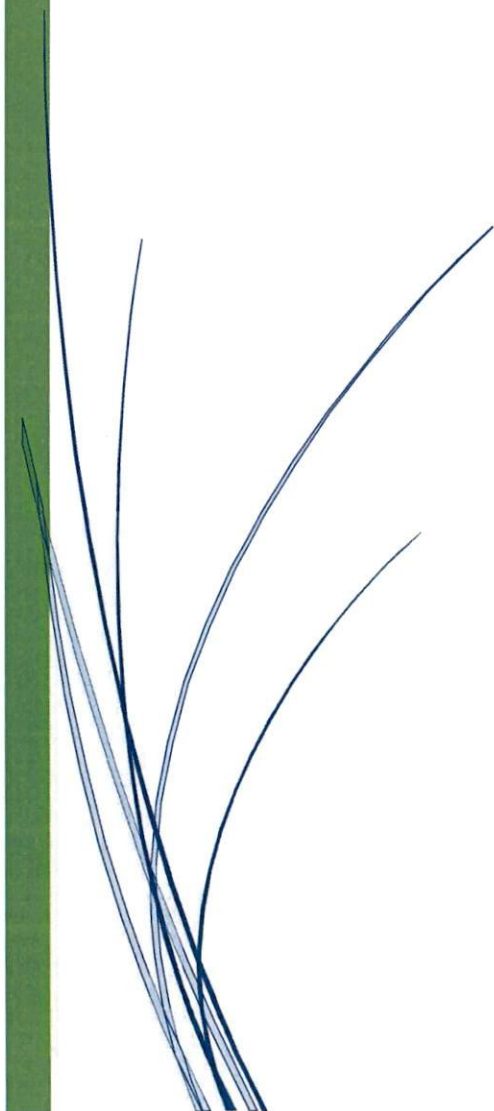


CENTRE DE GESTION
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



Note de synthèse

Budget primitif 2025





Introduction

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre à chacun d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et spécialité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, la Présidente, Ordonnateur, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le vote du budget 2025 est prévu pour le CDG, le 14 avril 2025 par le conseil d'administration.

La loi du 6 août 2019 a sauvegardé la pérennité des CDG et leur légitimité et intérêt à agir en proximité. « Le modèle landais », construit pas à pas depuis 25 ans, ne s'en trouve que renforcé.

Dans un contexte mondial, sociétal, politique, climatique, numérique inédit et contrarié, le CDG40 doit encore davantage être aux côtés des collectivités qui subissent pleinement, directement et indirectement, les effets de ces crises. Le CDG, dans ce contexte, doit encore mieux répondre aux besoins des collectivités en matière de ressources humaines et ce d'autant plus du fait du manque d'attractivité des métiers territoriaux et des difficultés des collectivités à recruter.

Cela place le service remplacement au cœur de notre action, la question de la formation des agents publics et plus particulièrement de leur professionnalisation/adaptation à l'emploi, au cœur de nos préoccupations. La mission emploi a été renforcée et est à pied d'œuvre pour proposer aux collectivités des collaborateurs indispensables au bon fonctionnement des services publics.

Le CDG joue ainsi un rôle d'expertise RH comme interlocuteur privilégié des collectivités et d'outil de mutualisation de compétences techniques spécifiques pour accompagner les collectivités à dépasser l'inflation juridique de textes et d'obligations en découlant. Le CDG en 2025 va accroître son offre de service RH ou à dimension managériale, avec le service enquête administrative et le service RPS.

Néanmoins, pour atteindre ces objectifs, le CDG doit veiller à mettre en place une politique managériale forte, donneuse de sens, renforçant la cohésion, l'envie d'avancer et permettant la reconnaissance de chacun au service d'un collectif tout en restant dans un cadre budgétaire maîtrisé. En ce sens l'élaboration d'un projet d'établissement sera fondatrice de cette stratégie pour le CDG. Cette année, les actions visant à renforcer cette cohésion indispensable, à améliorer la transversalité opérationnelle et organisationnelle, la communication et la diffusion des missions remplies par le CDG seront des objectifs permanents.

La réalité comptable démontre que l'essentiel de l'activité du CDG relève de ses missions facultatives



et que la santé budgétaire des collectivités pèse sur la santé financière du CDG. Cela impose une approche plus prospective de son organisation et de son fonctionnement pour le CDG. Cela pourra déboucher sur la révision de modèles économiques et tarifaires ainsi qu'une maîtrise plus accrue de dépenses de fonctionnement.

La sensibilisation des chefs de service à la bonne gestion de leur service via la comptabilité analytique permet aussi de préserver nos équilibres budgétaires. Le service remplacement fait l'objet de la plus grande attention en termes de ressources et de réponses à apporter aux collectivités. La chargée de mission emploi/attractivité des métiers, qui suit également le partenariat relatif à la préformation des agents du service remplacement, contribuera à permettre à ce service de répondre plus facilement aux requêtes et attentes des collectivités.

Si le CDG sera impacté comme les autres collectivités par la crise politique et budgétaire, il veille malgré tout à maîtriser ses dépenses notamment de personnel tout en renforçant la QVCT en son sein.

Le CDG continuera à s'engager dans l'aide aux opérateurs publics d'aide à domicile au travers des missions déjà exercées : aide mutualisée à la modernisation des SAAD, mise en œuvre d'une politique de prévention des risques professionnels au travers notamment du programme aidant-aidé et de l'aide à la structuration de l'offre des SAAD et enfin au travers d'une action sur la professionnalisation avec l'analyse des pratiques au travers de groupes de paroles. En 2025, il devrait à titre expérimental mener des accompagnements en vue de réduire l'absentéisme dans les EHPAD.

Le rôle du CDG 40 est de coller aux besoins des collectivités adhérentes afin de répondre à leurs besoins immédiats en conseils juridiques et statutaires, concours, carrières, emplois, secrétariat des instances médicales et commissions de discipline, instances paritaires, etc. Il souhaite également renforcer les services obligatoires par la loi et les services obligatoires à adhésion facultative (référé signalement, laïcité à venir, PSC, etc.) tout en développant des services facultatifs pour être au plus près des collectivités et établissements publiés affiliés.

2025 constitue un tournant pour le CDG qui prend un virage RH plus que conseil juridique statutaire. Sa force sera de s'appuyer sur ses experts statutaires qui, épaulés par des spécialistes RH, devraient pouvoir faire évoluer les prestations rendues et les typologies de services.

Le CDG offre de nombreux services de référents dont le dernier en date sont les référents déontologues élus. Leur action est majeure. Le CDG cherche des financements pour financer au moins partiellement un poste de chargé de mission affecté à la lutte contre les harcèlements sexuels et l'accompagnement des collectivités en matière d'égalité femmes-hommes.

Par ailleurs, le service médecine poursuivra sa mue sous la houlette du DGA avec un renforcement des concertations employeurs et une évolution quant au secret médical, professionnel et au secret partagé et partageable afin d'être plus efficaces.

Le service PICS prendra son envol en 2025 et le guide des relations « élus/SGM » verra le jour. Le soutien au financement des actions des collectivités améliorant les conditions de travail sera reconduit (200 000 €)



D'un point de vue interne, l'année 2025 verra le plan d'action managérial se mettre en place concrètement.

La gestion rigoureuse du CDG permet de lui donner des marges de manœuvre budgétaires même dans un contexte complexe. Elles devront aussi alimenter des comptes de provision en raison du nombre de services facultatifs auxquels les collectivités peuvent décider de ne plus adhérer. Les excédents seront aussi affectés en investissement pour permettre au CDG d'acquérir des locaux indispensables à son bon fonctionnement.

Telles sont, en termes politiques et budgétaires, les orientations du CDG 40 pour 2025 telles qu'énoncées lors du débat d'orientation budgétaire.

L'élaboration du Budget Primitif 2025 s'inscrit dans un contexte économique et géopolitique très incertain. Les conséquences sont importantes sur l'économie nationale et sur les collectivités territoriales. Malgré une forte inflation et des taux d'intérêts qui restent élevés, nous sommes engagés dans une démarche de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un niveau important d'investissements au service des collectivités landaises.

Dans cet environnement instable, l'élaboration des grands équilibres du Budget Primitif 2025 s'est articulée autour des 3 axes suivants :

- ✓ Un maintien de la qualité des services rendus tout en maîtrisant l'évolution des dépenses de fonctionnement
- ✓ Le maintien de l'aide apportée aux opérateurs publics et l'adaptation continue aux besoins des collectivités
- ✓ La recherche de subventions et de financements pour développer les services

Les orientations budgétaires et organisationnelles 2025 pour le CDG40 reflètent toujours, en grandes masses, la continuité de l'offre de services proposée aux collectivités landaises qui s'adapte aux évolutions légales, au contexte particulier territorial, aux besoins des collectivités, mais également aux projets d'administration interne.

2025 connaîtra le lancement de deux services nouveaux à savoir celui portant sur les enquêtes administratives – sans recrutement de personnel- et celui portant sur les RPS générant le recrutement d'un psychologue. 2025 verra également le CDG, dans le cadre de la PSC, s'attaquer au volet mutuelle santé sous le même régime que pour les garanties prévoyance. Un nouveau service facultatif va connaître sa pleine mesure en 2025 autour du sujet des plans intercommunaux de sauvegarde avec, à ce jour 14/18 EPCI landais engagés avec le CDG sur ce sujet.

A noter cette année, les adhésions du Centre départemental d'action social intégrant notamment le village Alzheimer et de l'EHPAD de Luxey, passé de l'hospitalière à la territoriale.

Le CDG des Landes, outre le socle dit 'obligatoire' a construit son identité et son organigramme sur des activités facultatives, qui par définition, dépendent de la volonté des partenaires ... et de leur santé financière. Aussi, au vu d'une baisse d'activité sensible notamment du service remplacement, le budget 2025 devra être placé sous le signe de la prudence.



La valorisation de l'investissement immobilier dacquois, espace de formation, sera à l'ordre du jour, une fois équipé. La question de la propriété immobilière de la Maison des Communes sera un sujet impactant notre section d'investissement tout comme le lancement de la construction d'ombrières sur le parking afin de générer de nouvelles recettes

Le CDG des Landes a mené un gros travail managérial en interne lui permettant de remobiliser, dynamiser les équipes, de donner plus du sens dans leur activité quotidienne, le tout devant déboucher sur un projet d'établissement qui sera soumis à l'approbation de cette assemblée.

Le regroupement spatial des services au sein de la Maison des Communes, leur renforcement le cas échéant et le développement de nouveaux services mutualisés, doivent permettre de toujours mieux répondre aux enjeux territoriaux, aux demandes des collectivités et aux contraintes réglementaires qui pèsent sur elles.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du CDG.

a) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, l'entretien et la consommation de fluide des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les remboursements d'activité syndicale.

Chapitre	BP 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 148 700.00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	15 980 000.00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	165 438.69 €
66 CHARGES FINANCIERES	60 000.00 €
67 CHARGES SPECIFIQUES	40 000.00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	602 500.00 €

Les dépenses réelles de fonctionnement pour 2025 sont évaluées à 18 394 138.69€, les dépenses d'ordre à 602 500 € soit un total en dépenses de fonctionnement de 18 996 638.69€

Chapitre 011 – les charges à caractère général sont évaluées à 2 148 700€ et comprennent notamment divers contrats de maintenance ou de prestations de service, les frais de télécommunication, les achats divers, les remboursements d'activité syndicale, les déplacements, les fluides, carburants, fournitures, ou encore les formations de personnel.

Chapitre 012 – les charges de personnel sont évaluées à 15 980 000€

Chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante sont estimées à 165 438.69€ et incluent une enveloppe des subventions annuelles de fonctionnement allouées aux diverses associations, les indemnités des élus du CDG ainsi que le remboursement des frais de déplacements des membres des différentes instances et la participation pour les frais de locaux des syndicats

Chapitre 66 – Les charges financières sont évaluées à 60 000€ dans l'éventualité d'une ouverture de ligne de trésorerie pour assurer le paiement des salaires (plus d'1.3 million mensuel)



Chapitre 67 – Les charges spécifiques sont prévues pour 40 000€ pour annulation éventuelle de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 042 – Des opérations d'ordre d'un montant de 602 500€ sont budgétées pour la dotation aux amortissements

b) Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies aux collectivités, aux dotations versées, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 sont prévues pour 17 685 573.30€, les recettes d'ordre à 65 000€ soit un total de 17 750 573.30€.

Chapitre	BP 2025
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	80 000.00 €
70 PRODUITS DE SERVICES	16 765 600.00 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	832 873.30 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100.00 €
77 PRODUITS SPECIFIQUES	7 000.00 €

Chapitre 70, les « produits des services » sont d'un montant de 16 765 600€. Ces recettes comprennent :

- La cotisation obligatoire des collectivités affiliées pour 3 700 000€ (article 706881)
- Les recettes liées à la mise à disposition de personnel via le service remplacement notamment, pour 9 950 000€ (article 70848)
- Les recettes des services sur les articles 70688 pour 1 650 000€ (médecine et évaluation des personnes âgées) et 7088 pour 1 000 000€ (prévention, plans communaux de sauvegarde, conseil en organisation, archives, retraite, ...)
- D'autres recettes viennent compléter ces recettes principales : les produits de gestion des contrats d'assurance pour 290 000€ (article 706884), les remboursements de coûts concours pour 110 000€ sur les opérations non transférées et 65 000€ pour les transférées.

Chapitre 74, les « Dotations et participations » d'un montant de 832 873.30€, sont les dotations prévues en 2025 dont notamment celles du département à hauteur de 200 000€ (175 000€ pour la modernisation des services d'aide à domicile, 25 000€ pour les plans communaux de sauvegarde), du FIPHFP d'un montant de 182 373.30€, des autres structures de la maison des communes au titre de la répartition des charges de fonctionnement du bâtiment, pour un total de 390 500€ et de collectivités affiliées au titre des contributions pour personnel privé d'emploi pour 60 000€.

Autres recettes :

Chapitre 013, les « atténuations de charges » d'un montant de 80 000 €, concernent le remboursement des indemnités journalières (SOFAXIS et CPAM).



II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du Centre de gestion à moyen ou long terme.

a) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Acquisition de logiciels métier pour la médecine, la RH(GED), le recours éventuel à l'IA, ainsi que le renouvellement annuel de différentes licences pour un total de 250 000€.
- Des frais d'étude (projets d'ombrières, d'extension...) pour 50 000€
- Acquisition de véhicules pour 260 000€
- Travaux d'agrandissement, de réaménagement et d'extension pour 1 970 000€
- Achat de matériels mobiliers, de bureau et informatique pour 150 000€
- Achat de matériel technique (défibrillateurs essentiellement) pour 200 000€

Des subventions d'équipement sont également prévues via le Fonds de Prévention du CDG pour un total de 200 000€.

b) Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement correspondent à l'affectation des résultats en 1068 pour 3 169 594.02€ du fait des investissements conséquents prévus en 2025 et possibles en autofinancement et à 90 000€ de reversement de FCTVA.

Des subventions d'équipement sont prévues au titre de la répartition des charges d'investissement de la Maison des communes dans une moindre mesure, pour un montant de 8 500€..

602 500€ sont enfin budgétés en opérations d'ordre pour l'amortissement des biens du CDG, ils correspondent aux dépenses d'ordre en fonctionnement pour le même montant.

A ce jour, pas de recours à l'emprunt envisagé, l'affectation d'une grande partie des résultats étant prévue en investissement.

Le recours à une ligne de trésorerie reste toutefois envisagé et prévu au BP 2025 si besoin est.